

Les activités

Les Foyers de l'Argonne proposent aux personnes accompagnées différentes activités et sorties permettant le bien-être, les loisirs et l'ouverture vers l'extérieur.

Des ateliers d'éducation et de prévention sont organisés sur différentes thématiques : l'alimentation, la santé, la vie affective...

Les Foyers de l'Argonne favorisent l'inclusion, la citoyenneté en participant aux manifestations locales, aux actions de bénévolat et encouragent l'inscription aux clubs extérieurs...

Une équipe pluriprofessionnelle

- Directeur
- Assistante de direction
- Chef de Service
- Psychologue
- Conseillère Technique Sociale
- Infirmière
- Aides-soignantes
- Technicienne en Economie Sociale et Familiale
- Educateurs Spécialisés et Moniteurs Educateurs
- Accompagnants Educatifs et Sociaux
- Maîtresse de maison et Agent de service intérieur
- Surveillants de nuit

Horaires d'ouverture

Les Foyers sont ouverts

24 heures sur 24 et 365 jours par an



25 et 29 rue Gaillot Aubert
51800 SAINTE MENEHOULD
Tél : 03 26 60 09 12
foyers@elan-argonnais.fr
www.elan-argonnais.fr

Les Foyers de l'Argonne



Les Foyers de l'Argonne :

■ LE FOYER D'HEBERGEMENT

ACCUEILLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DE L'ESAT EN DEHORS DES TEMPS DE TRAVAIL.

■ LE FOYER DE VIE

ACCUEILLE DES ADULTES RETRAITÉS D'ESAT ET DES PERSONNES HANDICAPÉES QUI, POUR DES RAISONS DE VIEILLISSEMENT OU DE SANTÉ, NE PEUVENT PLUS TRAVAILLER.



Résidence Simone VATIER

29 rue Gaillot Aubert à Sainte-Ménéhould
L'hébergement est proposé pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnement de proximité.

Résidence La Roseraie

25 rue Gaillot Aubert à Sainte-Ménéhould
Cette résidence permet d'accueillir des personnes qui doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'un suivi régulier (personnes âgées vieillissantes).

Deux chambres d'accueil temporaire complètent l'offre de service.



Pourquoi vivre aux Foyers de l'Argonne ?

Les adultes en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement et d'un hébergement adapté en fonction de leurs besoins. Les Foyers mettent en œuvre les moyens permettant à chaque personne de s'épanouir et de trouver une qualité de vie dans le respect de sa dignité, de sa vie privée, de son intimité, tout en garantissant sa sécurité.

Pour qui

Des adultes, à partir de 20 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble du comportement ou présentant des handicaps divers et maladies mentales stabilisées, compatibles avec une vie en collectivité.

Les maladies mentales non stabilisées et les non-voyants sont exclus de l'agrément.

Tant que la personne préserve une autonomie suffisante, qu'elle ne rencontre pas de problème de santé ou de mobilité importante, l'accompagnement au sein des Foyers peut se poursuivre.

Conditions d'admission

Les adultes doivent bénéficier d'une notification avec orientation « Foyer d'Hébergement » ou « Foyer de Vie ».



Domaines d'intervention

- Prestations d'hébergement
- Accompagnements à la santé, préventions
- Vie quotidienne, soins d'hygiène, repas
- Aide psychologique
- Accès aux loisirs, soutien à la vie sociale
- Mise en œuvre des projets personnalisés
- Accompagnement à la vie après le travail

Dimension éducative

L'action éducative, mise en œuvre par l'équipe pluriprofessionnelle, vise à permettre aux personnes accompagnées de développer leurs potentialités ; pour certains, accéder à une vie en appartement autonome ; pour d'autres, favoriser le maintien au domicile, développer le confort de vie.